



Société Tunisienne de Banque

STB

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS
FINANCIERS ARRETES AU 30 JUIN 2015**

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2015

**Mesdames, messieurs les Actionnaires de
La Société Tunisienne de Banque (STB).**

1. Introduction

En exécution du mandat de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier lors de votre assemblée générale ordinaire du 23 octobre 2014 et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la Société Tunisienne de Banque (STB) arrêtés au 30 juin 2015.

Ces états financiers intermédiaires comportent le bilan, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie arrêtés au 30 juin 2015, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A cette date, ces états financiers font apparaître un total actif de 7 400 256 KDT, des capitaux propres négatifs de 71 124 KDT, et un résultat net bénéficiaire de 20 852 KDT, arrêté compte tenu d'une dotation aux provisions additionnelles non constatée d'un montant de 18 537 KDT, en application de la circulaire BCT n°2015-12 du 22 juillet 2015, prévoyant des mesures exceptionnelles au profit des entreprises touristiques.

2. Responsabilité de l'établissement des états financiers intermédiaires

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers intermédiaires conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

3. Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit, et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier.

En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

4. Fondement de notre conclusion avec réserves

4-1. Contrairement aux prescriptions de la norme comptable générale, et plus précisément aux dispositions relatives à la présentation des éléments des états financiers et la divulgation d'une information détaillée, les notes aux états financiers ci-joint annexés ne couvrent pas d'une part toutes les informations détaillant et analysant les rubriques du bilan, de l'état de résultat, de l'état des engagements hors bilan et de l'état de flux de trésorerie ainsi que des informations supplémentaires utiles aux utilisateurs. Elles ne fournissent pas d'autre part, toutes les informations prévues par les normes comptables sectorielles.

Il y a lieu de signaler que certaines de ces informations manquantes dépendent des limites inhérentes au système d'information de la banque.

4-2. L'état des engagements hors bilan de la banque, arrêté au 30 juin 2015, fait apparaître des engagements donnés et reçus d'une valeur respective de 1 275 186 KDT, et 1 264 773 KDT, établis d'une manière extra comptable et sur la base des inventaires physiques préparés par les structures internes de la banque.

Nous ne pouvons pas par conséquent, nous assurer de l'exhaustivité des soldes des engagements donnés et/ou reçus.

4-3. La banque n'a pas encore mis en place une comptabilité autonome tenue en devises pour la comptabilisation de ses opérations effectuées en monnaies étrangères et ce contrairement aux dispositions de la NCT 23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires.

Cette situation ne permet pas d'évaluer l'impact de ces opérations sur le résultat de la période.

4-4. Le solde du compte "réserves pour fonds social" s'élève, au 30 juin 2015 à 7 967 KDT, alors que les encours des prêts sur fonds social s'élèvent à 21 236 KDT, soit une différence de 13 269 KDT qui n'a pas pu être justifiée par la banque.

4-5. Le rapprochement entre l'état des engagements arrêté au 30 juin 2015 et les soldes comptables des engagements figurants au niveau des rubriques AC3 "Créances sur la clientèle", AC7 "autres actifs" et HB "engagements hors bilan" dégage un écart positif de 41 364 KDT qui devrait être apuré par les structures de la banque,

Nous ne pouvons pas par conséquent mesurer l'impact de cet écart sur le résultat, et les capitaux propres de la période.

4-6. Les rubriques du bilan AC1, AC2, PA1 et PA2 enregistrent d'anciens suspens non apurés se rapportant principalement aux comptes BCT Dinars, BCT Devises et correspondants étrangers. (Se référer aux Notes 4.1, 4.2 et 4.7 des états financiers).

Par ailleurs, les rubriques du bilan AC7 et PA5 comportent, d'une part, des soldes figés qui totalisent respectivement 12 908 KDT, et 12 940 KDT, et d'autre part, d'anciens suspens se rattachant principalement aux comptes "inter-sièges" et aux comptes de "compensation".

La banque a déjà entamé des travaux de justification et d'apurement des soldes figés et des suspens, qui ne sont pas encore achevés à la date de ce rapport. L'impact des résultats de ces travaux sur le résultat intermédiaire et sur les capitaux propres ne peut être actuellement cerné avec précision.

- 4-7.** Les créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'État, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, en application des articles 24 et 25 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, présentent au 30 juin 2015, une valeur comptable globale de 43 890 KDT. Alors que leur juste valeur est estimée à 33 699 KDT, en actualisant les encaissements futurs au taux d'intérêt prévalant sur le marché, tel que prévu par le paragraphe 07 de la norme comptable tunisienne n°3 relative aux revenus. Ainsi, la moins-value subie par la STB et non prise en compte s'élève à 10 191 KDT.

5. Conclusion avec réserves

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve des points décrits aux paragraphes 4-1 à 4-7, nous n'avons pas relevé d'autres faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Société Tunisienne de Banque (STB) au 30 juin 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

6. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre avis ci-haut exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- 6-1.** Les états financiers arrêtés au 30 juin 2015 ont été établis compte tenu des dispositions de la circulaire de la BCT n°2015-12 du 22 juillet 2015 prévoyant des mesures exceptionnelles pour le secteur touristique.

L'application de ladite circulaire a eu pour effet le gel de l'ancienneté des créances au niveau de la classe 4 pour 17 relations du secteur touristique et par conséquent, la non constatation des dotations aux provisions additionnelles pour un montant de 18 537 KDT.

- 6-2.** Les capitaux propres de la banque comportent une dotation de l'État d'un montant de 117 000 KDT, constituée en vertu de la Loi approuvée par l'Assemblée Nationale Constituante courant septembre 2012 et objet d'une convention conclue entre l'Etat Tunisien et la STB en date du 09 octobre 2012. Ce montant est remboursable après cinq ans de la date



de signature de la convention susvisée et après rétablissement de l'équilibre financier de la Banque.

- 6-3. Les capitaux propres de la banque sont au 30 juin 2015, négatifs de 71 124 KDT. Cette situation ne nous permet pas de vérifier le respect par la banque des règles de concentration de crédit prévues par les articles 1, 2, et 3 de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991.
- 6-4. Le ratio de solvabilité de la banque, calculé par le rapport entre les fonds propres nets et le total actif net pondéré (bilan et hors bilan) suivant les quotités des risques prévues par l'article 6 de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, est négatif de 4,84 % au 30 juin 2015. Ce ratio de solvabilité est inférieur au minimum requis de 10% prévu par l'article 4 de la circulaire susvisée.

Tunis, le 20 Octobre 2015

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GEM

Ali BEN MOHAMED

G.E.M
Généraliste d'Expertise
et de Management
11, Rue Abderrahman Azzam
Montplaisir - Tunis

P / le Groupement ABC – FINACO

Yahia ROUATBI

BILAN
Arrêté au 30/06/2015

(unité = En 1000DT)

<u>ACTIF</u>	<i>Notes</i>	<i>30-06-2015</i>	<i>30-06-2014</i>	<i>31-12-2014</i>
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP ET TGT	4.1	157 104	273 924	193 975
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	4.2	289 530	244 363	139 740
AC3- Créances sur la clientèle	4.3	5 474 463	5 560 163	5 610 820
AC4- Portefeuille titres commercial	4.4	499 662	315 802	395 173
AC5- Portefeuille d'investissement	4.5	314 929	334 295	312 560
AC6- Valeurs immobilisées		88 921	83 216	84 084
AC7- Autres actifs	4.6	575 647	557 998	604 452
TOTAL ACTIF		7 400 256	7 369 761	7 340 804
 <u>PASSIF</u>				
PA1- Banque centrale et C.C.P		663 055	785 335	583 588
PA2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.7	184 965	196 372	234 521
PA3- Dépôts et avoirs de la clientèle	4.8	5 402 749	5 212 823	5 331 978
PA4- Emprunts et ressources spéciales	4.9	458 022	486 986	490 968
PA5- Autres passifs	4.10	762 589	800 365	791 969
TOTAL PASSIF		7 471 380	7 481 881	7 433 024
 <u>CAPITAUX PROPRES</u>				
	4.11			
CP1- Capital		124 300	124 300	124 300
CP2- Dotation de l'Etat		117 000	117 000	117 000
CP3- Réserves		360 035	359 550	359 791
CP4- Actions propres		-2 859	-2 859	-2 859
CP5- Autres capitaux propres		37 324	37 324	37 324
CP6- Résultats reportés		-727 776	-748 883	-748 883
CP7- Résultat de l'exercice		20 852	1 448	21 107
TOTAL CAPITAUX PROPRES		-71 124	-112 120	-92 220
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		7 400 256	7 369 761	7 340 804

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
ARRETE AU 30-06-2015

(unité : en 1000DT)

	30-06-2015	30-06-2014	31-12-2014
PASSIFS EVENTUELS			
HB 1 Cautions,avals et autres garanties données	913 801	895 903	852 078
HB 2 Crédits documentaires	265 015	414 317	271 599
HB 3 Actifs donnés en garantie			
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	1 178 816	1 310 220	1 123 677
ENGAGEMENTS DONNES			
HB 4 Engagements de financements donnés	93 286	128 731	145 735
HB4-a Engagements de financements	93 286	128 731	145 735
HB4-b Engagements de remboursement de L'Etat	0	0	0
HB 5 engagements sur titres	3 083	3 462	3 458
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	96 369	132 193	149 193
ENGAGEMENTS REÇUS			
HB 6 Engagements de financements reçus			
HB 7 Garanties reçues	1 264 773	1 413 735	1 308 729

ETAT DE RESULTAT
Période du 01.01.2015 au 30.06.2015

(unité = En 1000DT)

	<u>Notes</u>	<u>30-06-2015</u>	<u>30-06-2014</u>	<u>31-12-2014</u>
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
PR 1- Intérêts et revenus assimilés		200 230	193 898	394 529
PR 2- Commissions		26 705	31 592	60 246
PR 3- Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		18 842	15 418	31 576
PR 4- Revenus du portefeuille-titres d'investissement		9 060	4 387	13 346
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		254 837	245 295	499 697
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
CH 1- Intérêts encourus et charges assimilées		-118 475	-111 465	-232 377
CH 2- Commissions encourues		-2 080	-2 163	-4 977
CH 3- Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		0	0	0
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		-120 555	-113 628	-237 354
<u>PRODUIT NET BANCAIRE</u>				
		134 282	131 667	262 343
PR 5/CH 4- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	4.12	-48 028	-62 107	-76 909
PR 6/CH 5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	4.13	-771	353	-13 384
PR 7- Autres produits d'exploitation		2 931	2 374	5 419
CH 6- Frais de personnel		-53 711	-55 500	-107 999
CH 7- Charges générales d'exploitation		-11 613	-10 007	-27 160
CH 8- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		-3 100	-3 009	-6 346
RESULTAT D'EXPLOITATION		19 990	3 771	35 964
PR 8/CH 9- Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		1 383	540	1 205
CH 11- Impôts sur les sociétés		-521	-2 863	-16 062
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		20 852	1 448	21 107
PR 9/CH 10- Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires		0	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		20 852	1 448	21 107
EFFETS DES MODIFICATIONS COMPTABLES (NET D'IMPOT)		0	0	0
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		20 852	1 448	21 107

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période allant du 1er Janvier au 30 JUIN 2015
(Unité : en milliers de dinars)

	<i>Note</i>	<i>30/06/2015</i>	<i>30/06/2014</i>	<i>31/12/2014</i>
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>				
Produits d'exploitation bancaire encaissés		256 294	243 096	509 440
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-122 042	-114 343	-238 343
Dépôts / Retraits auprès d'autres établissements bancaires et financiers		8 397	4 815	8 797
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		78 966	-152 465	-243 436
Dépôts / Retrait des dépôts de la clientèle		69 091	33 558	159 268
Acquisitions/cessions des titres de placement		-62 643	-52 490	-131 010
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		-55 730	-56 287	-110 285
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-9 029	116 433	45 831
Impôts sur les sociétés payés		-1 243	-735	-1 238
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation		162 061	21 583	-975
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement		7 370	4 784	10 721
Acquisitions / cessions sur portefeuille investissement		-2 150	-59 331	-52 494
Acquisitions / cessions des immobilisations		-7 937	-2 767	-6 973
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		-2 717	-57 315	-48 745
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>				
Emissions d'actions		0	0	0
Emissions / Remboursements d'emprunts et ressources spéciales		-29 347	-26 978	-28 092
Dividendes versés		0	0	0
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		-29 347	-26 978	-28 092
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		129 997	-62 709	-77 811
Liquidités et équivalents en début de l'exercice		-389 166	-311 355	-311 355
Liquidités et équivalents en fin de l'exercice	4.14	-259 169	-374 064	-389 166

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETEES AU 30 JUIN 2015

1. REFERENCIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la Société Tunisienne de Banque « S.T.B. » arrêtés au 30 Juin 2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les Normes Comptables (NCT 21, 22,23, 24 et 25) relatives aux établissements bancaires.

2. BASES DE MESURES ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la « S.T.B » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

2.1.1 Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement se rapportant aux crédits à moyen et long terme, les crédits documentaires et les garanties sous forme d'aval et cautions sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour leur valeur nominale.

2.1.2 Comptabilisation des crédits à la clientèle

Les crédits nets d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, des produits perçus ou comptabilisés d'avance et des provisions y afférentes.

2.1.3 Comptabilisation des revenus sur crédits à la clientèle

Les intérêts, produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat du premier semestre 2015 pour leurs montants rattachés au dit semestre.

Les intérêts sur crédits à court terme sont perçus d'avance et comptabilisés dans les comptes de régularisation au moment du déblocage de ces crédits et font l'objet d'un abonnement en fin de mois, pour la partie courue.

Les intérêts impayés se rapportant à des crédits à long et moyen terme douteux (classe B2, B3 et B4), au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24, sont constatés en intérêts réservés et sont présentés en soustractions du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les actifs courants (classe A) ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe B1) au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24 et dont l'encaissement effectif est raisonnablement assuré, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus à l'exception des intérêts des crédits traités dans le cadre de la nouvelle circulaire BCT N°2011-04.

La réservation des produits sur les comptes courants débiteurs est effectuée sur la base du critère « gel du compte ». Seuls les agios sur les comptes gelés sont réservés.

Un compte est considéré gelé si la somme de ses mouvements créditeurs nets est inférieure aux agios débiteurs générés par le compte.

Les agios sur les créances contentieuses en comptes courants débiteurs clôturés ne font pas l'objet de comptabilisation.

2.1.4 Comptabilisation des intérêts de retard

Les intérêts de retard sont constatés par la « S.T.B » lors du règlement par le client ou lors de la réalisation d'une consolidation des prêts pour un client donné.

Toutefois, et suite à la mise en place depuis 2007 du nouveau progiciel du contentieux « IMX » une partie des intérêts de retard a été calculée, réservée et comptabilisée pour un montant de 506 551mD.

2.1.5 Provisions sur engagements

i. Provisions individuelles

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la « B.C.T » n° 91- 24, telle que modifiée par les circulaires de la « B.C.T » n° 93-23 et n° 99-04, qui définit les classes de risques et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

• A	: actifs courants	0%
• B1	: actifs nécessitant un suivi particulier	0%
• B2	: actifs incertains	20%
• B3	: actifs préoccupants	50%
• B4	: Actifs compromis	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les provisions sur prêts et sur comptes débiteurs sont présentées en déduction des rubriques concernées.

Les provisions sur les engagements hors bilan sont présentées dans la rubrique « Autres postes des passifs ».

ii. Provisions collectives

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents et notamment la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la STB a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Pour la détermination du montant de cette provision, la banque a retenu la méthodologie à la méthodologie référentielle annexée à la circulaire 91-24 qui prévoit les étapes suivantes :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par secteur d'activité ;
- Calcul des taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe de l'année N par rapport aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1. Ce calcul a été effectué en éliminant les engagements présentant un profil de risque spécifique à savoir : Clan Ben Ali et entreprises publiques;
- Détermination du facteur scalaire par groupe de créances reflétant l'aggravation des risques. Il y a lieu de noter que le calcul du facteur scalaire a été effectué compte tenu des engagements du clan Ben Ali et ceux des entreprises publiques étant donné que ces derniers sont également touchés par la conjoncture exceptionnelle observée en 2011 ;
- Estimation des taux de provision à appliquer par groupe de créances et détermination du montant de la provision collective par la multiplication du montant des engagements 0 et 1 par ces trois paramètres.

iii. Provisions additionnelles

En application de la circulaire aux Banques n° 2013-21 du 31 décembre 2013 portant divisions, couverture des risques et suivi des engagements, la STB a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Le risque net est la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'État, des organismes d'assurance et des établissements de crédits ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique

La BCT a émis une circulaire n°2015-12 en date du 22 juillet 2015 prévoyant des mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises du secteur touristique.

Les termes de cette circulaire se résument comme suit :

- Les établissements de crédit peuvent rééchelonner les échéances des années 2015 et 2016 des crédits accordées aux entreprises touristiques. Le remboursement de ces échéances pourrait commencer à partir de l'année 2017 ;

- Les établissements de crédit peuvent accorder de nouveaux crédits exceptionnels remboursables sur 7 ans dont deux années de franchise destinés au financement du besoin en fonds de roulement des entreprises touristiques pour la période allant du 01 juillet 2015 au 31 décembre 2016.

Le montant de ces crédits ne peut dépasser 10% de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles conformément aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2014. Ces crédits sont acceptés au refinancement auprès de la BCT.

- Le bénéfice de ces mesures est subordonné à la présentation, par la société en question, d'une demande en l'objet accompagnée des justificatifs de la baisse du chiffre d'affaires d'au moins 30% par rapport à la même période de l'année précédente ;
- Les mesures exceptionnelles ne concernent pas les entreprises en phase de règlement judiciaire conformément aux dispositions de la loi n° 95-34 du 17/04/1995 relative au redressement des entreprises en difficultés économiques ;
- Les établissements de crédit peuvent maintenir la classe de risque au 31 décembre 2014 pour les entreprises qui ont bénéficié des mesures exceptionnelles et geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 pour les entreprises touristiques qui ont bénéficié des mesures de l'article 1 et l'article 2 de la circulaire BCT n°2015-12.

Au 30 juin 2015, et en application de ces règles, la banque n'a pas constaté une dotation aux provisions additionnelles pour 17 relations du secteur touristique pour un montant de 18 537 KDT.

2.2. Comptabilisation du portefeuille titres et des revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille d'investissement et le portefeuille titres commercial.

2.2.1 Portefeuille d'investissement et revenus y afférents

Sont classés dans le portefeuille d'investissement :

- Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque (titres de participation à caractère durable) : Titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenus fixes acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances (titres d'investissement dont notamment les emprunts obligataires) ;
- Les titres représentant des participations de financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés ;
- Les fonds gérés par les sociétés SICAR.

Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont résumées comme suit :

i. Titres de participation à caractère durable

Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées soit à la date du transfert de propriété des titres, soit à la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus-values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

ii. Titres d'investissement.

Les revenus des titres à revenu fixe (obligations) sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

iii. Les titres représentant des participations de financement.

Les participations de financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie des produits d'exploitation bancaire. Ces plus values sont constatées en produits une seule fois au moment de la cession et sont présentées au niveau du poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les impayés en intérêts capitalisés (convertis en participations au capital) sont transférés des comptes de créances aux comptes de participations. Les agios réservés y afférents sont transférés au niveau des provisions sur participations.

iv. Provisions sur participations

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage à la date d'arrêté des comptes et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable. Cette valeur tient compte de :

- La valeur boursière de l'action pour les titres cotés,
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible pour les participations dans les projets autres qu'hôtelières,
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible corrigé compte tenu de la plus value dégagée sur les immobilisations pour les participations dans les projets hôteliers.

Les participations sur les fonds gérés par les SICAR qui sont effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, sont évaluées à leur valeur d'usage et compte tenu des perspectives de recouvrement. Ainsi, il est procédé au provisionnement des participations présentant des échéances de rétrocession impayées et dont la valeur d'usage ne couvre pas le coût d'acquisition des titres.

2.2.2 Portefeuille titre commercial et revenus y afférents

Le portefeuille titre commercial détenu par la Banque est classé en deux catégories :

- Les titres de transactions : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois (Bons de trésor à court terme).
- Les titres de placement : les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

Les revenus afférents à ces titres sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée.

La prime sur titres de placement soit la différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée sur la durée résiduelle des titres.

2.3. Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes.

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates de valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectués par la clientèle, et ce conformément à la circulaire n° 91-22.

Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.

2.4. Comptabilisation des ressources et des charges y afférentes.

Les emprunts contractés par la Banque sont constatés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

Les emprunts extérieurs contractés par la Banque et bénéficiant d'une prise en charge, par Tunis Ré, de la perte de change y découlant sont présentés au niveau des états financiers en dinars tunisiens convertis sur la base du cours historique.

Les emprunts en devises dont la « S.T.B » encourt le risque de change sont réévalués à la date d'arrêté aux taux en vigueur à cette date. Les pertes de change latentes sont portées en résultat.

2.5. Comptabilisation des opérations libellées en monnaies étrangères et du résultat de change.

Les opérations de change manuel de billets de Banques sont comptabilisées quotidiennement au cours du jour de l'opération. Le résultat de change représente dans ce cas la différence entre le cours d'achat et de vente du jour concerné.

Les comptes de bilan libellés en monnaies étrangères, y compris les positions de change, font l'objet d'une réévaluation du cours fixe au cours de change en vigueur à la date d'arrêté. L'écart dégagé est enregistré dans un compte de bilan « 38.391 : Écart de conversion ».

2.6. Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la Banque se détaillent comme suit :

-Immeubles	2%
-Matériel de transport	20%
	10 %
-Mobilier et matériel de bureau	15%
	20% (*)
-Matériel de sécurité, de communication et de climatisation	10%
	15%
-Matériel informatique	33% (*)
-Logiciels informatiques	33%
-Agencements, aménagements et installations	10%

(*) Taux appliqué pour les acquisitions à partir du 1er Janvier 2008.

Toutefois, et par dérogation au principe comptable du coût historique, la Banque a procédé au cours de l'exercice 2000 à la réévaluation des terrains et des constructions. Cette réévaluation a induit une augmentation des capitaux propres pour un montant de 37 324 MD présenté au niveau du poste « Autres capitaux propres ».

2.7 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Une provision pour avantages du personnel est comptabilisée par la banque pour faire face aux engagements correspondants à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles (six mensualités) auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la Norme Comptable Internationale IAS 19, Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

Un complément de provision est également comptabilisé pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en utilisant la même méthode comptable et en se basant sur des estimations de l'espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

3. FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE ET EVENEMENTS POST-CLOTURE

3.1 Faits marquants de la période

3.1.1 Hausse significative des intérêts sur appels d'offres

La charge d'intérêt relative aux appels d'offres auprès de la BCT continue à enregistrer une hausse significative d'une date d'arrêté à une autre. En effet, cette charge est passée de 12.062 mDT au 30/06/2014 à 14.413mDT au 30/06/2015, soit une hausse de 2.351mDT (19.49%).

Le tableau suivant détaille l'évolution de la charge relative au coût des ressources externes utilisées par la STB :

LIBELLE	EN MDT			
	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014	31/12/2013
INTERETS SUR EMPRUNTS INTERBANCAIRES	2 407	2 302	8 423	3 144
INTERETS SUR EMPRUNTS INTERBANCAIRES MOYEN TERME HORS MARCHE	1 490	1 003	2 418	198
INT/VAL.DONN.EN PENS.A T	784	1 609	5 271	1 083
INTERET SUR APPELS D'OFFRES (BCT)	14 413	12 062	25 447	10 084
INTERET SUR APPELS D'OFFRES/ 3 MOIS	0	0	0	230
TOTAL MDT	19 094	16 976	41 559	14 739
EVOLUTION EN MDT	+ 2118		+ 26 820	
EVOLUTION EN %	12 %		+ 181 %	

Cette situation est expliquée par la baisse continue de la liquidité au niveau de la Banque.

3.1.2 Ecart significatifs au niveau de la caisse GAB

Suite au changement de la procédure de clôture de la journée par la Société Monétique Tunisie (arrêté de la journée à minuit et non pas à l'heure de clôture des guichets de la Banque) depuis le mois de février 2015, des écarts importants sont apparus entre le solde comptable des caisses GAB au 30 juin 2015 et le solde réel de ces caisses à cette même date.

En effet, le rapprochement de ces deux soldes au 30 juin 2015 nous a permis de dégager des écarts significatifs qui n'ont pas été justifiés et traités à la date d'arrêté du 30 juin 2015.

3.1.3 Hausse de la créance de la STB envers la Tunis-Ré

Les lignes de crédits extérieurs sont comptabilisées à la date de déblocage au cours de change de l'opération de vente des devises encaissées, ces lignes de crédits font l'objet d'une couverture de change assurée par la compagnie d'assurance Tunis-Ré. A la date d'échéance, les règlements sont comptabilisés au cours d'achat des devises, en effet, Tunis-Ré doit rembourser à la STB la différence entre le cours historique et le cours à la date du remboursement.

Cette différence est constatée au niveau du compte " Différence de change à la charge de l'Etat ".

Un retard considérable est enregistré au niveau d'encouvrement de la créance de la STB auprès de la TunisRé et ce comme le démontre le tableau suivant :

EN MDT

LIBELLE	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014	31/12/2013
DIFFERENCE DE CHANGE A LA CHARGE DE L'ETAT	10 076	6 681	10 031	5 613

3.2 Evénement post-clôture

Conformément aux résolutions de l'assemblée générale extraordinaire de la STB réunie en date du 03 juin 2015, la Banque a engagé une opération d'augmentation de son capital social d'un montant de 756 987 KDT dont une prime d'émission de 104 412 KDT.

Les résultats de cette opération ont abouti à une nouvelle structure du capital de la Société Tunisienne de Banque détaillée comme suit :

Désignation	Situation avant augmentation du capital	En %	Situation après augmentation du capital	En %
ETAT TUNISIEN	31 362 440	25.23%	555 800 020	71.54%
CNSS	7 071 190	5.69%	44 194 885	5.69%
ETAP	17 211 575	13.85%	17 211 575	2.22%
CNAM	2954 600	2.38%	18 466 250	2.38%
AUTRES	65 700 195	52.86%	141 202 270	18.18%
Total en mDT	124 300 000	100.00%	776 875 000	100.00%

4. NOTES EXPLICATIVES RELATIVES AUX POSTES DES ETATS FINANCIERS**Note 4.1 – Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT**

Le solde de ce poste s'élève à 157 104mDT au 30/06/2015 contre 273 924mDT au 30/06/2014 et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Caisse	44 943	50 232	48 280
BCT	111 629	222 395	144 382
CCP	528	1 293	1 309
TGT et Reprise de liquidité	4	4	4
Total	157 104	273 924	193 975

- Les comptes « B.C.T » Dinars présentent des suspens, qui sont en cours d'apurement.
- Le tableau suivant récapitule ces suspens par date d'antériorité :

ANTERIORITE	En dinars			
	DEBIT BCT	DEBIT STB	CREDIT BCT	CREDIT STB
Moins d'un trimestre	232 496	389 262	548 731	84 507
Plus d'un trimestre	41 611	542 224	540 879	41 221
Plus d'un semestre	210 079	432 927	409 040	231 281
Plus d'un an	62 606	53 341	47 333	58 697
TOTAL	546 791	1 417 754	1 545 983	415 706

- Les comptes « B.C.T » Devises présentent des suspens, qui sont en cours d'apurement. Ces suspens sont récapitulés par devises et par ancienneté dans le tableau suivant :

DEVISE	ANTERIORITE	LC	LD	NC	ND	LC ET NC BCT	LD ET ND BCT	COURS	LC ET NC BCT EN DT	LD ET ND BCT EN DT
AED	Moins d'un trimestre	48,98	24490	0	0	49	24 490	0,526	26	12 882
	Plus d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	0,526	0	0
	Plus d'un semestre	0	0	172	172	172	172	0,526	90	90
	Plus d'un an	0	191	21 350	52 950	21 350	53 141	0,526	11 230	27 952
		0	191	21 522	53 122	21 571	77 803		11 346	40 924
CAD	Moins d'un trimestre	15	7 285	240 006	240 006	240 021	247 291	1,559	374 192	385 527
	Plus d'un trimestre	1 972				1 972	0	1,559	3 074	0
	Plus d'un semestre	39	0	6	439	45	439	1,559	71	685
	Plus d'un an	44 884	1 146	5 676	19 456	50 559	20 602	1,559	78 822	32 119
		46 909	8 431	245 688	259 901	292 597	268 333		456 159	418 331
CHF	Moins d'un trimestre	20 500	100			20 500	100	2,075	42 538	208
	Plus d'un trimestre	1 752	0	0	75	1 752	75	2,075	3 636	156
	Plus d'un semestre	0	0	0	350	0	350	2,075	0	726
	Plus d'un an	117	25	49 657	600	49 774	625	2,075	103 281	1 296
		22 369	125	49 657	1 024	72 027	1 149		149 455	2 385
DKK	Moins d'un trimestre	20	10 000			20	10 000	0,289	6	2 890
	Plus d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	0,289	0	0
	Plus d'un semestre	0	0	0	260	0	260	0,289	0	75
	Plus d'un an	0	101	0	0	0	101	0,289	0	29
		20	10 101	0	260	20	10 361		6	2 994
DZD	Moins d'un trimestre					0	0	0,020	0	0
	Plus d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	0,020	0	0
	Plus d'un semestre	0	0	0	20 000	0	20 000	0,020	0	400
	Plus d'un an	0	0	4 000	440 720	4 000	440 720	0,020	80	8 814
		0	0	4 000	460 720	4 000	460 720		80	9 214
EURO	Moins d'un trimestre	1 596 236	1 562 925	1 575 837	1 818 247	3 172 072	3 381 171	2,176	6 902 430	7 357 429
	Plus d'un trimestre	360 790	157 846	51 502	17 364	412 292	175 211	2,176	897 146	381 259

	Plus d'un semestre	2 960 943	418 877	158 363	163 587	3 119 306	582 464	2,176	6 787 610	1 267 442
		101 848	114 574	47 174	29 350					
	Plus d'un an	685	322	600	296	149 023 285	143 924 618	2,176	324 274 668	313 179 969
		106 766	116 713	48 960	31 349					
		653	970	302	494	155 726 955	148 063 464		338 861 854	322 186 098
GBP	Moins d'un trimestre	134 640	0	440 004	100 200	574 644	100 200	3,035	1 744 046	304 108
	Plus d'un trimestre	0	6	0	174 000	0	174 006	3,035	0	528 109
	Plus d'un semestre	0	0	19 976	247	19 976	247	3,035	60 629	750
	Plus d'un an	878 935	90 889	87 476	45 986	966 411	136 875	3,035	2 933 058	415 415
		1 013 576	90 896	547 456	320 433	1 561 032	411 329		4 737 732	1 248 382
JPY	Moins d'un trimestre					0	0	0,016	0	0
	Plus d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	0,016	0	0
	Plus d'un semestre	0	0	0	157	0	157	0,016	0	3
	Plus d'un an	2 574 423	1	0	0	2 574 423	1	0,016	41 191	0
		2 574 423	1	0	157	2 574 423	158		41 191	3
KWD	Moins d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	6,389	0	0
	Plus d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	6,389	0	0
	Plus d'un semestre	0	0	0	0	0	0	6,389	0	0
	Plus d'un an	0	0	0	0	0	0	6,389	0	0
		0	0	0	0	0	0		0	0
LYD	Moins d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	1,400	0	0
	Plus d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	1,400	0	0
	Plus d'un semestre	0	0	0	0	0	0	1,400	0	0
	Plus d'un an	0	0	0	0	0	0	1,400	0	0
		0	0	0	0	0	0		0	0
MAD	Moins d'un trimestre	0	900 000	900 000		900 000	900 000	0,199	179 100	179 100
	Plus d'un trimestre	0	0	0	500 000	0	500 000	0,199	0	99 500
	Plus d'un semestre	0	0	539 360	0	539 360	0	0,199	107 333	0
	Plus d'un an	0	0	612	0	612	0	0,199	122	0

		0	900 000	1 439 972	500 000	1 439 972	1 400 000		286 554	278 600
MRO	Moins d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	0,006	0	0
	Plus d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	0,006	0	0
	Plus d'un semestre	0	0	0	0	0	0	0,006	0	0
	Plus d'un an	0	0	0	0	0	0	0,006	0	0
		0	0	0	0	0	0		0	0
NOK	Moins d'un trimestre	0	200 058	3 000 066	0	3 000 066	200 058	0,246	738 016	49 214
	Plus d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	0,246	0	0
	Plus d'un semestre	0	0	0	75	0	75	0,246	0	18
	Plus d'un an	474	142 300	97	425	571	142 725	0,246	140	35 110
		474	342 358	3 000 163	500	3 000 637	342 858		738 157	84 343
QAR	Moins d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	0,530	0	0
	Plus d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	0,530	0	0
	Plus d'un semestre	0	0	58 561	58 561	58 561	58 561	0,530	31 037	31 037
	Plus d'un an	0	0	19 556	0	19 556	0	0,530	10 365	0
		0	0	78 117	58 561	78 117	58 561		41 402	31 037
SAR	Moins d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	0,515	0	0
	Plus d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	0,515	0	0
	Plus d'un semestre	0	0	0	0	0	0	0,515	0	0
	Plus d'un an	0	0	0	0	0	0	0,515	0	0
		0	0	0	0	0	0		0	0
SEK	Moins d'un trimestre	43	21 653	0	0	43	21 653	0,234	10	5 067
	Plus d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	0,234	0	0
	Plus d'un semestre	0	0	91	400	91	400	0,234	21	94
	Plus d'un an	312	0	45 488	0	45 800	0	0,234	10 717	0
		356	21 653	45 579	400	45 934	22 053		10 749	5 160
USD	Moins d'un trimestre	41 003 671	490 293	11 796 056	16 185 965	52 799 727	16 676 258	1,941	102 484 270	32 368 617
	Plus d'un trimestre	218 027	2 520	66 269	22 786	284 297	25 305	1,941	551 820	49 117
	Plus d'un semestre	99 089	13 172	37 939	61 450	137 028	74 622	1,941	265 971	144 842

	Plus d'un an	38 416 490	55 306 627	15 463 962	20 413 626	53 880 452	75 720 252	1,941	104 581 958	146 973 010
		79 737 277	55 812 612	27 364 227	36 683 827	107 101 504	92 496 438		207 884 018	179 535 586

Note 4.2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste s'élève à 289 530mDT au 30/06/2015 contre 244 363mDT au 30/06/2014. Il se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
<i>Créances sur les établissements bancaires:</i>	273 127	234 577	132 144
- Comptes courants des banques résidentes	2	2	2
- Comptes courants des banques non résidentes	94 901	21 195	28 815(*)
- Prêts sur le marché monétaire en Dinars	70 000	71 800	70 000
- Prêts sur le marché monétaire en Devises	103 756	137 699	28 898(*)
- Intérêts à percevoir sur les prêts	10	69	20
- Créances rattachées	4 458	3 812	4 409
<i>Institutions Financières:</i>	16 403	9 786	7 596
- Prêts MLT	6 217	9 648	7 405
- Créances rattachées (société de leasing)	10 186	138	191
<i>Total en mDT</i>	289 530	244 363	139 740

(*) : Les données au 31/12/2014 ont été retraitées pour les besoins de comparabilité.

- Les comptes correspondants débiteurs sont présentés nets des comptes correspondants créditeurs par devise.
- Les comptes correspondants présentent des suspens qui sont en cours d'apurement. Le tableau suivant récapitule ces suspens par devises et par ancienneté :

ANTERIORITE DES SUSPENS	DEVISES	DEBIT CORRES	CREDIT CORRES	DEBIT STB	CREDIT STB	DEBIT STB +DEBIT CORRES DEV	CREDIT STB +CREDIT CORRES DEV	COURS	DEBIT STB +DEBIT CORRES DT	CREDIT STB +CREDIT CORRES DT
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	DZD	731				731	0	0,020	15	0
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	CAD	7 115	21 279	18 550	8 119	25 665	29 398	1,559	40 012	45 831
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	CHF	10 973	2 892	410	3	11 383	2 895	2,075	23 621	6 007
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	DKK	1 705				1 705	0	0,289	493	0
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	AED	187 625	0	0	200	187 625	200	0,526	98 691	105
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	EUR	1 560 588	1 486 749	640 855	701 248	2 201 443	2 187 997	2,176	4 790 341	4 761 081
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	GBP	13 316	2 219	17 129	195 438	30 445	197 657	3,035	92 399	599 890
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	JPY	70 300	44 116	0	37 500	70 300	81 616	0,016	1 125	1 306
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	KWD	19				19	0	6,389	124	0
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	LYD	0	0	0	0	0	0	1,400	0	0
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	NOK	1 400	9 256	9 000		10 400	9 256	0,246	2 558	2 277
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	SAR	76				76	0	0,515	39	0
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	SEK	5 050	1 000	1 000	0	6 050	1 000	0,234	1 416	234
									5 050 833	5 416 731
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	DZD	1 463	0	0	0	1 463	0	0,020	29	0
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	EUR	1 570 788	1 779 511	1 285 707	534 562	2 856 494	2 314 073	2,176	6 215 732	5 035 423
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	CAD	31 952	2 391	9 124	16 955	41 076	19 345	1,559	64 038	30 159
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	CHF	23 459	1 282	1 682	5 326	25 141	6 608	2,075	52 167	13 711
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	AED	25	409	0	100	25	509	0,526	13	268
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	DKK	4 515	624	0	0	4 515	624	0,289	1 305	180
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	GBP	7 299	8 410	28 375	6 338	35 674	14 748	3,035	108 270	44 761
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	JPY	235 765	1 500	0	67 000	235 765	68 500	0,016	3 772	1 096
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	KWD	21				21	0	6,389	134	0
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	LYD	0	0	0	0	0	0	1,400	0	0
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	NOK	2 500	1 799			2 500	1 799	0,246	615	443
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	SAR	5 698	0	0	14 500	5 698	14 500	0,515	2 934	7 468
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	SEK	5 312	1 522	1 200	60	6 512	1 582	0,234	1 524	370
									6 450 533	5 133 879
SUP A 12 MOIS	DZD	288 359	12 299 875	4 200	2 606 463	292 559	14 906 337	0,020	5 851	298 127
				121 911					338 693	
SUP A 12 MOIS	EUR	33 738 395	63 957 397	290	85 892 159	155 649 685	149 849 556	2,176	715	326 072 634
SUP A 12 MOIS	CAD	546 159	326 385	1 051 335	1 438 807	1 597 494	1 765 192	1,559	2 490 493	2 751 935
SUP A 12 MOIS	CHF	60 703	190 399	583 493	443 644	644 196	634 042	2,075	1 336 706	1 315 638

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE

SUP A 12 MOIS	AED	2 203	25	5	48 145	2 208	48 170	0,526	1 161	25 337
SUP A 12 MOIS	DKK	2 727	8 483	13 552	895	16 279	9 378	0,289	4 705	2 710
SUP A 12 MOIS	GBP	611 547	1 089 732	1 770 698	521 135	2 382 245	1 610 868	3,035	7 230 113	4 888 983
SUP A 12 MOIS	JPY	2 320 078	16 450	49 373	147 892	2 369 451	164 342	0,016	37 911	2 629
SUP A 12 MOIS	KWD	33	0	0	3 017	33	3 017	6,389	209	19 274
SUP A 12 MOIS	LYD	350 021	437 176	839 111	675 138	1 189 131	1 112 315	1,400	1 664 784	1 557 241
SUP A 12 MOIS	NOK	5 700	10 954	31 544	1 883	37 244	12 837	0,246	9 162	3 158
SUP A 12 MOIS	SAR	18 972	430	10 526	10 137	29 498	10 567	0,515	15 191	5 442
SUP A 12 MOIS	SEK	29 275	42 639	57 327	4 230	86 602	46 869	0,234	20 265	10 967
SUP A 12 MOIS	MRO	0	300 165	0	5 421 190	0	5 721 355	0,006	0	34 328
								351 510		
								266	336 988 404	

Note 4.3 – Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des engagements nets entre Juin 2015 et Juin 2014 se présente comme suit :

Libellé	En mDT		
	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
- Comptes courants débiteurs	862 773	851 094	815 968
- Crédits sur ressources spéciales	273 294	259 083	268 786
- Les créances prises en charge par l'Etat	43 605	57 085	52 814
- Bonification prise en charge par l'Etat	12 019	17 860	15 913
- Comptes courants associés	194 961	203 600	201 505
- Autres concours à la clientèle	6 486 956	6 419 488	6 573 554
- Créances à abandonner	3 562	3 562	3 562
- Créances rattachées	51 265	48 915	47 585
<i>Total Brut</i>	7 928 435	7 860 687	7 979 688
Provisions	1 356 543	1 294 493	1 313 955
- Provisions sur comptes courants	230 658	223 899	220 271
- Provisions sur ressources spéciales	136 940	143 239	141 022
- Provisions sur autres concours à la clientèle	872 135	811 684	835 995
- Provisions sur comptes courants associés	60 602	61 288	60 459
- Provisions sur créances à abandonner	455	455	455
- Provisions collectives	55 753	53 928	55 753
- Agios réservés	1 085 502	996 923	1 043 829
- Agios réservés sur comptes courants	72 049	61 369	67 279
- Agios réservés sur autres concours à la clientèle	865 307	788 167	827 626
- Agios réservés sur comptes courants associés	38 486	39 111	39 264
- Agios réservés sur ressources spéciales	97 329	97 329	97 329
- Agios réservés sur créances à abandonner	3 107	3 107	3 107
- Agios réservés sur créances rattachées	9 224	7 840	9 224
- Produits perçus d'avance	11 927	9 107	11 083
<i>Total Net</i>	5 474 463	5 560 163	5 610 820

Agios réservés :

Les comptes d'agios réservés arrêtés au 30/06/2015 se détaillent comme suit :

Libellé	En mDT		
	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Agios réservés sur C/C	72 049	61 369	67 279
Agios réservés sur Avals et Cautions	6 870	8 257	6 923
Agios réservés sur intérêts crédits moyen terme ordinaires	159 281	144 690	152 603
Agios réservés sur intérêts crédits moyen terme consolidés	189 292	176 920	186 337
Agios réservés sur crédits garantis par l'Etat	3 314	3 592	3 453
Agios réservés sur Ressources Spéciales	97 329	97 329	97 329
Agios réservés sur C/C Associés	38 486	39 111	39 264
Intérêts de retard réservés sur créances contentieuses	506 551	454 709	478 311
Agios réservés/ créances à abandonner	3 107	3 107	3 107
Agios réservés sur créances rattachées	9 224	7 840	9 224
<i>Sous Total</i>	1 085 502	996 923	1 043 829
Agios réservés sur créances prises en charge par l'Etat	7 991	8 832	8 411
<i>Total</i>	1 093 493	1 005 755	1 052 240

Suite à la mise en place depuis 2007 du nouveau progiciel du contentieux « IMX » une partie des intérêts de retard a été calculée, réservée et comptabilisée pour un montant de 506 551mD.

Ces intérêts de retard réservés sur créances contentieuses concernent seulement une partie des créances contentieuses gérées par le nouveau progiciel du contentieux et qui sont calculés et comptabilisés automatiquement par ce système.

Les agios réservés sur les comptes courants associés sont comptabilisés en partie au niveau du compte agios réservés sur CCA et en partie au niveau des comptes agios réservés sur les autres engagements.

Les comptes des provisions ont connu les mouvements suivants au cours du premier semestre de l'année 2015

Désignation	En mDT
	Montant
SOLDE AU 31/12/2014	1 699 433
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ENGAGEMENTS	19 594
DOTATIONS AUX PROVISIONS ADDITIONNELLES SUR ENGAGEMENTS	47 567
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR TITRES	1 903
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	5 241
REPRISES DES PROVISIONS SUR ENGAGEMENTS	-17 466
REPRISE DES PROVISIONS ADDITIONNELLES SUR ENGAGEMENTS	-7 236
REPRISES DES PROVISIONS SUR TITRES	-557
REPRISES DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-203
SOLDE AU 30/06/2015	1 748 276

Note 4.3.1 – Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la STB a constitué par prélèvement sur les résultats du premier semestre 2015, des provisions additionnelles nettes sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour un montant de 40 331mDT.

Ainsi, au 30 Juin 2015 le solde des provisions additionnelles s'élève à 582 111mDT.

Note 4.3.2 – Provisions collectives

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents et notamment la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la STB a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

La provision collective, déterminée conformément à la méthodologie référentielle annexée à la circulaire 91-24, a été estimée au 30 juin 2015 à 35.772mDT. Toutefois, la STB a opté pour le maintien de la provision collective constatée depuis l'exercice 2014 soit 55.753mDT afin de renforcer ses fonds propres

Note 4.3.3 – Créances consolidées et prises en charge par l'État sans intérêts

Les créances prises en charges par l'État sont les créances de certaines entreprises publiques prises en charge par l'État dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999 et dont l'encours totalise la somme de 43.890 millions de dinars. Ces créances ont été consolidées sur une période de 20 à 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État.

Note 4.4 – Portefeuille titres commercial

Le solde de ce poste s'élève à 499 662mDT au 30/06/2015 contre 315 802mDT au 30/06/2014 Le portefeuille-titres commercial est composé de titres à revenus fixes émis par l'État et de titres à revenus variables.

Libellé	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Bons de trésor à court terme	158 471	116 025	118 023
Bons de trésor assimilables	335 250	196 051	274 462
Créances et dettes rattachées	10 681	6 503	5 572
Dépréciation des bons de trésor assimilables	0	0	0
Intérêts perçus d'avance	-4 740	-2 777	- 2 884
<i>Total en mDT</i>	499 662	315 802	395 173

Note 4.5 – Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille titres s'élève à 314 929 mDT au 30/06/2015 contre 334 295 mDT au 30/06/2014 et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Titres d'investissement	98 195	92 224	97 604
Titres de participations dont :	201 745	207 820	198 620
- Fonds gérés SICAR	88 530	97 391	87 344
- Fonds commun de Placement	22 640	22 600	22 640
Parts dans les entreprises associées et co-entreprises	88 783	89 305	88 783
Parts dans les entreprises liées	123 559	123 559	123 559
Sociétés en liquidation	582	582	582
Participations en rétrocession	20 657	20 657	20 657
Créances et dettes rattachées	-332	-332	-332
<i>Valeur Brute en mDT</i>	533 189	533 815	529 473
- Provisions	218 260	199 520	216 913
<i>Valeur Nette en mDT</i>	314 929	334 295	312 560

Les mouvements par catégorie de titres classés dans le portefeuille d'investissement sont retracés dans le tableau suivant :

Libellé	Valeur comptable	Provisions au 31/12/2014	Dotations	Reprises	En mDT
					Provisions au 30/06/2015
Les titres d'investissement	98 195	-650			-650
Les SICAR	88 530	-45 233	-515	519	-45 230
Les titres de participation	346 796	-171 030	-1 388	38	-172 380
Les créances rattachées	-332	-			-
<i>Total</i>	533 189	-216 913	-1 903	557	-218 260

Note 4.6 – Autres actifs

Au 30/06/2015, les autres postes d'actif totalisent 575 647mDT contre 557 998mDT au 30/06/2014 et se détaillent comme suit:

Libellé	330/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
- Prêts au personnel	135 149	118 418	124 750
- Frais médicaux à récupérer	3 147	3 147	3 147
- État, impôt et taxes	29 692	41 480	28 705
- Stock divers	2 038	1 637	2 000
- Différence de change à la charge de l'état	10 076	6 681	10 031
- Écart de conversion	22 894	22 992	4 984
- Siège, succursales et agences	13	52 665	33 296
- Comptes de régularisation actif	274 645	217 508	250 830
- Valeurs présentées à la compensation	25 858	18 847	42 517
- Effets financiers en recette	107	107	107
- Débits à régulariser	863	4 188	11 037
- Charges payées d'avance	789	661	469
- Produits à recevoir	8 308	4 059	10 210
- Créances cédées	2 136	2 136	2 136
- Autres	59 932	63 473	80 233
Total en mDT	575 647	557 998	604 452

Note 4.7 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Au 30/06/2015 ce poste totalise 184 964mDT contre 196 372mDT au 30/06/2014. Sa répartition par nature d'établissement bancaire et financiers est la suivante :

Libellé	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
<i>Etablissements bancaires :</i>	<i>28 276</i>	<i>24 038</i>	<i>25 212</i>
- Banques de dépôts	1	1	1
- Banques non résidentes	28 275	24 037	25 211
<i>Emprunts interbancaires :</i>	<i>156 688</i>	<i>172 334</i>	<i>209 309</i>
<i>Total en mDT</i>	<i>184 964</i>	<i>196 372</i>	<i>234 521</i>

- Les comptes correspondants créditeurs sont présentés compensés nets des comptes correspondants débiteurs par devise.
- Les comptes correspondants présentent des suspens, qui sont en cours d'apurement. Le tableau suivant récapitule ces suspens par devises et par ancienneté :

ANTERIORITE DES SUSPENS	DEVICES	DEBIT CORRES	CREDIT CORRES	DEBIT STB	CREDIT STB	DEBIT STB +DEBIT CORRES DEV	CREDIT STB +CREDIT CORRES DEV	COUR S	DEBIT STB +DEBIT CORRES DT	CREDIT STB +CREDIT CORRES DT
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	USD	316 175	199 419	342 942	140 691	659 117	340 110	1,941	1 279 347	660 154
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	MAD	3 609	650 000	650 000	7 604	653 609	657 604	0,199	130 068	130 863
									1 409 415	791 017
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	USD	363 904	34 900	87 274	244 338	451 178	279 238	1,941	875 736	542 000
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	MAD	3 552	1 214	2 127	331 175	5 679	332 389	0,199	1 130	66 146
									876 866	608 146
SUP A 12 MOIS	USD	53 155 319	58 247 794	48 604 916	63 021 191	101 760 235	121 268 986	1,941	197 516 616	235 383 101
SUP A 12 MOIS	MAD	225 879	169 814	4 125	304 458	230 004	474 271	0,199	45 771	94 380
									197 562 387	235 477 481

Note 4.8 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 5 402 749mDT au 30/06/2015 contre 5 212 823mDT au 30/06/2014. Les dépôts se détaillent comme suit:

Libellé	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Dépôts à vue	1 295 746	1 358 828	1 393 204
Dépôts épargne	2 148 103	2 050 195	2 115 958
Compte à terme	535 977	454 117	508 343
Comptes en dinars convertibles	79 138	77 462	77 875
Comptes en devises	515 891	304 048	285 282
Placements en devises	162 753	196 857	232 399
Bons de caisse	347 763	322 638	326 652
Autres sommes dues à la clientèle	138 194	212 106	182 760
Dettes rattachées	427	5 304	-1 252
Certificats de dépôts	178 757	231 269	210 757
Total	5 402 749	5 212 823	5 331 978

Note 4.9 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de ce poste s'élève à 458 022mDT au 30/06/2015 contre 486 986mDT au 30/06/2014 et se répartit comme suit:

Libellé	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Emprunts obligataires & privés	250 573	284 295	274 066
Ressources spéciales (*)	195 663	191 550	201 437
Dettes rattachées (*)	11 786	11 141	15 465
Total en mDT	458 022	486 986	490 968

(*) Les rubriques au 30/06/2014 et au 31/12/2014 ont été retraitées pour les besoins de comparabilité.

Note 4.10 – Autres passifs

Ce poste totalise 762 589mDT au 30/06/2015 contre 800 365mDT au 30/06/2014 :

Libellé	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Provisions pour passifs et charges (2)	173 474	174 472	168 564
État, impôts, taxes et dettes sociales	20 114	20 007	21 063
Effets financiers non échus	154 145	182 863	206 462
Agios réservés pris en charge par l'État	7 991	8 832	8 411
Charges à payer	34 122	33 922	32 524
Créditeurs divers	2 461	2 367	2 385
Suspens à régulariser	5 915	5 915	5 915
Siège, succursales et agences (1)	39 250	62	62
Comptes de régularisation-Passif	99 397	186 826	96 499
Valeurs télé-compensées en instance de règlement	209 256	165 557	226 138
Autres crédits	348	348	348
Crédits à régulariser	2 397	2 654	908
Intérêts à recouvrer sur ressources spéciales	13 719	13 719	13 719
Différence PF encaissement exigibles après encaissement	0	2 821	8 971
Total	762 589	800 365	791 969

(1) Il s'agit d'un solde compensé créditeur des suspens inter-siège toutefois les soldes débiteurs ont été provisionnés à hauteur de 7 504mDT

(2) Les provisions pour passifs et charges constituées par la banque au terme du premier semestre de l'année 2015 s'élèvent à 173 474mDT contre 168 564mDT au terme de l'exercice précédent. Les provisions constituées couvrent les risques sur les éléments du hors bilan et des risques divers, et se détaillent comme suit :

Nature	Provision 30/06/2015	Provision 31/12/2014	Variation
Engagements par signature	36 516	36 643	-127
Départ à la retraite	26 464	26 464	-
Insuffisance d'inventaire	3 122	3 122	-
Provisions sue comptes suspens	7 890	6 718	1 172
Affaires en cours	18 302	18 503	-201
Compte correspondants et écart de conversion	52 565	49 817	2 748
Autres provisions	28 615	27 297	1 318
Total en mDT	173 474	168 564	4 910

Note 4.11 – Capitaux propres

A la date de clôture, le capital social s'élève à 124 300 mDT. Il est composé de 24 860 000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la banque se détaillent comme suit :

Rubrique	Solde avant affectation 31/12/2014	Affectation résultat 2014	Solde après affectation au 31/12/2014	Autres imputations	Solde au 30/06/2015
Capital	124 300		124 300	-	124 300
Réserves	333 004		333 004	243	333 247
Prime de fusion	26 787		26 787	-	26 787
Actions propres	-2 859		-2 859	-	-2 859
Autres capitaux propres (1)	37 324		37 324	-	37 324
Dotations de l'État	117 000		117 000	-	117 000
Résultats reportés	-748 883	21 107	-727 776		-727 776
Résultat reporté	-108 773	21 107	-87 666	-	-87 666
Modifications comptables	-640 110	0	-640 110	-	-640 110
Résultat de l'exercice	21 107	-21 107	-	20 852	20 852
Total en mDT	-92 220	-	-92 220	21 095	-71 125

(1) Il s'agit des réserves de réévaluation pour un montant de 37 324 mDT (terrains : 15 328 mDT et immeubles d'exploitation : 21 996 mDT).

Note 4.12 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Libellé	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Dotations aux provisions pour créances douteuses	-19 594	-46 102	-52 573
Dotations aux provisions additionnelles	-47 568	-32 518	-62 882
Dotations aux provisions collectives	-	-	- 1 825
Créances passées par pertes	-1 255	-2 486	-4 143
Reprises sur provisions pour créances douteuses, engagements hors bilan et passif	17 466	22 997	38 793
Reprises sur provisions additionnelles	7 236	1 600	7 837
Reprises d'agios réservés sur créances abandonnées	725	1 441	1 849
Dotations aux provisions pour risques et charges	-5 241	-7 363	-4 694
Reprises sur provisions pour risques et charges	203	324	729
Total en mDT	-48 028	-62 107	-76909

Note 4.13 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Au 30 juin 2015, le solde de ce poste se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	-1 388	-201	-16 691
Dotations aux provisions pour fonds gérés	-515	-	-3 296
Plus values ou moins values de cession du portefeuille d'investissement	574	318	3975
Pertes sur fonds SICAR	0	0	0
Reprises sur provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	39	109	1 585
Reprises sur provisions pour fonds gérés	519	127	1 043
Total	-771	353	-13 384

Note 4.14 : Liquidités et équivalents de liquidités

Libellé	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Caisse, CCP et reprise de liquidité	45 476	51 546	49 593
BCT	-551 427	-562 957	-439 206
Banques et organismes spécialisés	61 329	-2 841	-7 232
Prêts emprunts sur le marché monétaire	31 722	26 940	-107 461
Titres de transactions	153 731	113 248	115 139
Total en mDT	-259 169	-374 064	-389 167